

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Séance ordinaire du bureau territorial du 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2016_11_22_285

Avenant 1 au marché 2010/S 143-220 331 « Fourniture, pose, maintenance, entretien et exploitation publicitaire des mobiliers urbains installés sur le domaine public de la ville de Savigny/Orge

L'an deux mille seize, le 22 novembre à 17h00, les membres du bureau de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis à l'Hôtel de ville de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 15 novembre 2016.

Fonction	Nom	Présents	Excusés	Représentés
Président	Michel LEPRETRE	X		
1 ^{ère} vice-présidente	Stéphanie DAUMIN		X	
2 ^{ème} vice-présidente	Hélène DE COMMARMOND		X	
3 ^{ème} vice-président	Richard DELL'AGNOLA		X	
4 ^{ème} vice-présidente	Anne-Marie GILGER-TRIGON		X	
5 ^{ème} vice-président	Jean-Luc LAURENT	X		
6 ^{ème} vice-président	Jean-Marie VILAIN	X		
7 ^{ème} vice-présidente	Christine JANODET	X		
8 ^{ème} vice-président	Clément DECROUY	X		
9 ^{ème} vice-président	Eric MEHLHORN	X		
10 ^{ème} vice-président	Romain MARCHAND		X	
11 ^{ème} vice-président	Pascal NOURY	X		
12 ^{ème} vice-président	Alexandre BOYER	X		
13 ^{ème} vice-présidente	Cécile VEYRUNES-LEGRAIN		X	
14 ^{ème} vice-président	Patrick DAUDET	X		
15 ^{ème} vice-président	Elie YEBOUET	X		
16 ^{ème} vice-président	Patrice DIGUET	X		
17 ^{ème} vice-président	Alain VEDERE		X	
18 ^{ème} vice-président	Sakina HAMID		X	
1 ^{ère} conseillère supplémenteaire	Christine RODIER		X	
2 ^{ème} conseillère supplémenteaire	Françoise BAUD	X		
3 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Eric GRILLON		X	
4 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Richard DOMPS		x	
5 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Robin REDA	X		
6 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Raymond CHARRESSON	X		

Nombre de conseillers en exercice composant le bureau territorial : 25

Présents	Absents	Représentés	Nombre de votants
15	10	0	15

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 16.02.16 – 20 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau et au Président ;

Vu le marché 2010/S 143-220 331 « Fourniture, pose, maintenance, entretien ainsi qu'exploitation publicitaire des mobiliers urbains installés sur le domaine public de la Ville de Savigny-sur-Orge » notifié en 2011 à la société Clear Channel ;

Vu l'exposé des motifs rappelant le projet d'aménagement d'une nouvelle gare routière à Savigny-sur-Orge ;

Vu l'exposé des motifs rappelant le marché existant « Fourniture, pose, maintenance, entretien ainsi qu'exploitation publicitaire des mobiliers urbains installés sur le domaine public de la Ville de Savigny-sur-Orge » ;

Vu le devis de la société Clear Channel, d'un montant de 14 040 € HT soit 16 848 € TTC

Après en avoir délibéré, le bureau territorial, à l'unanimité :

Approuve le projet d'avenant n°1, annexé à la présente, à signer avec la société CLEAR CHANNEL pour la « Fourniture, pose, maintenance, entretien ainsi qu'exploitation publicitaire des mobiliers urbains installés sur le domaine public de la Ville de Savigny-sur-Orge ;

Autorise le Président, à signer l'avenant n°1 au marché 2010/S 143-220 331 « Fourniture, pose, maintenance, entretien ainsi qu'exploitation publicitaire des mobiliers urbains installés sur le domaine public de la Ville de Savigny-sur-Orge », avec la société CLEAR CHANNEL, pour un montant de 14 040 € HT soit 16 848 € TTC

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 23 novembre 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le :

Publiée dans le recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre

Bureau Territorial du 08 novembre 2016 – Délibération n°2016_11_08_285

Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre